

L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN À ALGER :

«Les États-Unis traiteront avec l'actuel et le futur président»

Au centre d'une vive controverse depuis fin février dernier, M. Robert Ford, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Alger, a estimé, hier mardi, «tout à fait normal que les États-Unis s'intéressent à la situation politique en Algérie». S'intéresser mais pas s'y ingérer, nuancera-t-il, toutefois.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Il faut rappeler, pour mieux comprendre la polémique, que tout était parti de la dernière visite à Alger de David Welch, sous-secrétaire d'Etat américain chargé des Affaires du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, fin février. Durant son séjour, David Welch a

reçu longuement, une fois la matinée du 26 février, une autre la soirée même, «des représentants de la société civile» au niveau de l'ambassade américaine à Alger. Les Américains, voulant connaître l'exacte position des uns et des autres par rapport aux brûlantes questions de la révision constitu-

tionnelle ainsi que sa finalité, un troisième mandat pour Bouteflika. Il n'en fallait pas plus, bien sûr, pour que la panique s'installe dans l'entourage de Bouteflika avec, comme première conséquence, une nette baisse d'intensité de la campagne hystérique en cours depuis début janvier. Comme réaction politique, c'est d'abord un communiqué du chef du gouvernement Abdelaziz Belkhadem, lu à la télévision, qui «conseille» aux «représentants de la société civile des organisations et des partis politiques» de se «méfier»

lorsqu'ils sont appelés à se rendre «dans certaines ambassades» ! Puis, tout récemment, c'est carrément une note du ministre de l'Intérieur qui enjoit aux associations de ne plus répondre aux invitations que leur adresse l'ambassade des États-Unis.

Autrement dit, on frôle une crise diplomatique avec la première puissance du monde.

Robert Ford, qui participait à une rencontre sur les droits de l'homme, hier à l'hôtel El-Aurassi à Alger, a donc tenu à s'exprimer en

marge des travaux en répondant aux questions de journalistes dans l'objectif manifeste de faire tomber un tant soit peu la tension.

«Nous ne nous mêlons aucunement des questions de révision constitutionnelle et du troisième mandat. Cela ne concerne que l'Algérie», tenait-il à préciser. Puis cette autre précision : «Les États-Unis traiteront avec l'actuel président et le futur également et ce en dépit de toute considération.» En termes traduits du jargon diplomatique, cela signifie que les Américains ne sont pas telle-

ment emballés par cette idée de troisième mandat. En tout cas, ils ne feront rien pour la soutenir. Ce qui est un message clair en direction de Bouteflika. A plus forte raison lorsque le même diplomate tenait à rappeler «les deux points noirs» relevés dans le dernier rapport du département d'Etat sur la situation des droits de l'homme en Algérie, à savoir «les conditions de détention dans les prisons et la liberté de la presse». Deux domaines où l'Algérie est appelée à faire encore des efforts.

K. A.

IL MENACE DE TRADUIRE LES PARAMÉDICAUX EN JUSTICE

Amar Tou pousse au pourrissement

Le bras de fer ministre de la Santé-Syndicat des paramédicaux n'est pas près de connaître son épilogue. Au terme des trois jours de grève, Amar Tou, qui avait déjà saisi la justice pour faire arrêter la grève, menace les syndicalistes de les traduire devant les tribunaux pour n'avoir pas respecté une décision de justice qui ne leur a jamais été notifiée.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Une réaction qui risque de pousser au pourrissement, vu que le Syndicat algérien des paramédicaux affirme ne pas avoir l'intention de baisser les bras. Des contacts ont déjà été établis avec les syndicats réunis sous l'égide de la coordination nationale des syndicats autonomes qui renou-

ront dès le mois d'avril avec la contestation. Evaluant les trois jours de grève, M. Lounès Ghachi, le secrétaire général a fait savoir que le taux de suivi avait avoisiné les 95% au niveau national, bien loin des 7% annoncé par le ministère de la Santé.

Mobilisés, les paramédicaux ont en effet massivement répondu

à l'appel de leur représentant pour exiger que les dispositions incluses dans la mouture du statut particulier envoyée à la Fonction publique soit retirées. Ils s'étonnent en effet qu'après avoir donné son aval pour la copie qui avait été préparée conjointement par le ministère et les syndicalistes, le département de Amar Tou cautionne un texte ne prenant aucunement en compte les propositions des paramédicaux. La suppression de la possibilité d'accéder au système LMD a été à l'origine de l'ire des syndicalistes qui ne comprennent pas la volte-face de la tutelle qui avait pourtant donné

son accord sur ce point précis. Face au mutisme du département de Tou, le SAP n'a eu d'autre alternative que de recourir aux grèves cycliques pour dénoncer d'un côté les conditions de travail, et d'un autre le manque de perspectives entérinées par les dispositions du statut particulier.

«Nous ne demandons pas la charité. Les 4 000 DA d'augmentation qu'ils nous ont accordés, nous n'en voulons pas. Nous travaillons dans des conditions déplorables. Souvent, il n'y a qu'un paramédical pour 20 malades. Comment voulez-vous que dans ces conditions on parle de réforme de la santé ?

Cette dernière ne pourra se faire sans les paramédicaux», dira M. Ghachi au cours du point de presse animé hier. Une occasion qu'il a saisi pour s'étonner de l'attitude du ministère de la Santé qui systématiquement a recourus à la justice en cas de grève.

«A quoi cela sert-il d'agréer un syndicat pour stopper net tout mouvement de grève ? Ce n'est tout de même pas logique. Nous ne sommes ni des voyous ni des hors-la-loi !», s'est-il exclamé avant d'insister sur la ferme volonté de son syndicat d'aller jusqu'au bout pour faire aboutir ses revendications.

N. I.

64,5 MILLIARDS DE DINARS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

La facture explose !

Un nouveau record dans le remboursement des frais médicaux par la Cnas a été enregistré et qui s'élevé à 64,5 milliards de dinars, soit 850 millions de dollars. Une augmentation de 14 milliards de dinars en deux ans. Ce record est atteint malgré la politique d'encouragement de l'utilisation du générique, évaluée à 37% jusqu'à présent. La nomenclature des médicaments remboursés est passée de 116 à 295 DCI et 34 produits nouvellement introduits sur le marché figurent sur cette liste.

Ilhem B. Tir - (Le Soir) - La politique de consommation des médicaments génériques en Algérie a toujours été défendue par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale et celui de la Santé. Cependant, cette politique n'a pas réussi à atteindre ses objectifs et Tayeb Louh n'avait pas hésité à pointer du doigt ceux qui «veulent défendre d'autres intérêts ou d'autres laboratoires pour imposer des produits à des prix élevés qui vont contre l'intérêt national».

Cependant, le nouveau projet de loi relatif au remboursement des médicaments présenté en conseil de gouvernement en début de ce mois de mars portant sur l'élargissement de la liste des médicaments remboursables, a été adopté. Ainsi, la nomenclature des

médicaments remboursés a été revue à la hausse, passant de 116 à 295 dénominations communes internationales. On apprend également que 34 médicaments nouvellement introduits sur le marché figurent sur la liste des produits remboursables. Ces médicaments traitent les maladies chroniques, dont quatre pour le diabète.

Ces nouvelles mesures visent, selon les représentants du gouvernement, à encourager la production des laboratoires locaux et à généraliser l'utilisation du générique en Algérie afin de réduire la facture de médicaments chez les patients. Mais la facture au niveau de la Cnas ne cesse d'exploser d'ailleurs, la Cnas a remboursé en 2007, 64,5 milliards de dinars de frais

médicaux. En 2005, la facture de remboursement a été évaluée à plus de 50 milliards de dinars. Une augmentation de 14 milliards de dinars en seulement deux ans !

Malgré cela, le ministre de la Sécurité sociale avait déclaré que la politique du générique a contribué au ralentissement du taux d'accroissement de la dépense du médicament de la Sécurité sociale de 30% en 2003 à 7,6 en 2006 et à 18,8 en 2007 !

Par ailleurs, les spécialistes de la santé, qui ne peuvent qu'encourager la politique de la généralisation du générique, s'interrogent sur son efficacité dans notre pays. Ils sont plus ou moins septiques lorsqu'on constate que la facture du médicament a dépassé 1,4 milliard de dollars en 2007.

Il est impératif de rappeler que le ministre de la Santé a notifié aux importateurs l'obligation de l'importation de 45% de médicaments génériques sur l'ensemble de leurs produits. Cette décision n'a pas été bien accueillie aussi bien par les importateurs, qui

voient leur marge bénéficiaire diminuer, que par les industriels du médicament qui considèrent l'importation du générique comme une menace pour la production nationale d'autant que ce dernier représente 70% de la production globale des médicaments en Algérie.

Il est à signaler que la liste des nouveaux médicaments remboursables et celle nouvelle soumise au

tarif de référence comprennent trois axes essentiels. Le premier a trait à la promotion et à l'encouragement de l'utilisation du médicament générique grâce au mécanisme de tarifs référentiels, le deuxième concerne l'actualisation de la liste des médicaments remboursables visant, notamment, à intégrer au remboursement les médicaments récemment commer-

cialisés en Algérie et le troisième concerne la lutte contre les abus et les fraudes multiformes.

Enfin, un troisième acteur, essentiel dans cette chaîne, l'Union des importateurs (UNOP) qui propose la diminution de l'importation du générique afin de permettre aux producteurs d'augmenter leur production.

I. T.

SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (SNJ)

Communiqué

Houari Mohammed et Bouamama Benaoumer, respectivement chef de bureau du quotidien *El Khabar* et correspondant du quotidien *Manbar El Koraâ* à Mascara, ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour le moins uniques dans les annales.

Pour une banale affaire où un agent de police serait impliqué dans une affaire de corruption, les autorités locales mettent l'armada répressive en branle dans un cafouillage administratif et judiciaire digne des années de plomb.

Le procureur général croit bon devoir ordonner par injonction téléphonique la publication d'un démenti, tandis que les journalistes incriminés sont, eux, convoqués chez la police !

Cette inversion des rôles, condamnable

en soi, est, au plan juridique un authentique cas de vice de forme rendant caduque toute la procédure et, cela va de soi, le verdict final à l'encontre de nos deux confrères.

Le Syndicat national des journalistes, qui a suivi cette affaire depuis le début, réitère sa condamnation de cette cabale juridico-administrative et renouvelée son soutien sans réserve aux deux confrères.

Il appelle en outre les autorités à cesser immédiatement cette campagne d'intimidation et de chantage par la justice faite aux journalistes et de manière générale à la liberté de la presse en Algérie.

P/ Le Syndicat national des journalistes,
le secrétaire général par intérim
Kamel Amarni